

La démocratisation de l'économie à l'épreuve du collectif.
Analyse de la vulnérabilité des engagements de parole au sein
d'un « espace public de proximité ».

Pongo, Thomas

Université Catholique de Louvain

thomas.pongo@uclouvain.be

Résumé

Dans le cadre de cet écrit, nous analysons la fabrique d'une décision stratégique (Germain et Lacolley, 2012; Jarzabkowski, 2005; JCR, 2012; Whittington, 1996) au sein d'une organisation d'économie sociale et solidaire¹ (Defourny et Laville, 2007; Defourny and Nyssens, 2012; Gardin, 2006; Laville, 2000, 2003, 2014; Lemaître, 2009; Hillenkamp, 2009). A partir d'une étude des engagements de paroles d'acteurs (Berger, 2008, 2009) en situation de prise de décision collective (Urfalino, 2007), nous interrogeons les modalités d'expression des « demandes de la justice sociale » (Merla et de Nanteuil, 2014) au sein des organisations et leur influence sur le processus de prise de décision. Ce projet nous permet d'approfondir notre compréhension du déploiement du sens de la justice des acteurs au sein des organisations. Il nous permet donc d'adresser la question suivante : Comment les acteurs défendent-ils leurs convictions morales en situation de prise de décision collectives au sein des organisations d'économie sociale et solidaire? Pour ce faire, nous observons les réunions de producteurs actifs au sein d'un dispositif participatif d'une coopérative du secteur agro-alimentaire en Belgique Francophone. Nous nous intéressons plus particulièrement aux débats concernant la thématique de la qualité des pratiques et des produits agricoles.

Bien que le dispositif au sein duquel les acteurs s'engagent réponde relativement bien aux critères d'un « espace public de proximité » (Dacheux, 2003; Fraisse, 2003), nous observons que le débat public ne va pas de soi. L'expérience collective d'un blocage décisionnel nous invite à enquêter sur la « normativité de l'agir en public » (Breviglieri et al., 2009) et, par conséquent, de mettre au jour les « règles pratiques pesant sur les engagements d'acteurs » (Berger, 2009: 12) dès lors qu'ils prennent la parole en public. Pour ce faire, nous profitons du travail de conceptualisation, de

¹ Par facilité, nous recourons à l'acronyme « ESS » pour parler d'Economie Sociale et Solidaire.

théorisation et d'analyse de l'action située développé par les approches pragmatistes en sciences de gestion (Journé et Raulet-Croset, 2008, 2012) et en sociologie (Berger, 2008, 2009, 2011, 2012, 2014; Cefaï, 2007, 2009a, 2009b; Cefaï et Gardera, 2012; Cefaï et Terzi, 2012; Ogien, 2013; 2014, Perreau in Cefaï et Perreau, 2012; Terzi, 2003). A l'issue de ce travail, nous observons que la variabilité des publics, d'une part, et la vulnérabilité des conditions de possibilité du régime de justification, d'autre part, constituent des contraintes non négligeables dans la résolution des problèmes éthiques. Nous constatons notamment que l'usage des compétences critiques (Nachi, 2006) menace le « sentiment primordial du vouloir vivre-ensemble » (Breviglieri, 2009: 125) des membres du collectif.

Mots-clés : Décision, justifications, situation, cadre primaire, contraintes.

Keywords : Decision-making, justifications, situation, primary framework, constraints.

1. INTRODUCTION

En marge des travaux qui confirment la crise de légitimité du modèle de développement capitaliste², apparaissent de nouveaux champs de recherche à même de poser un autre regard sur l'analyse ordinaire du travail. Désireux de rendre compte de la pluralité des activités économiques (Gardin, 2006; Laville, 2003), le champ de l'économie sociale et solidaire (Defourny et Laville, 2007; Defourny and Nyssens, 2012, 2014; Laville, 2000) permet de dépasser une compréhension trop restrictive du travail, en général, et des expériences sociales qu'en font les travailleurs³, en particulier.

Qu'elles soient appréciées comme des organisations d'économie sociale et solidaire (Defourny and Nyssens, 2012) ou des organisations d'économie sociale et solidaire (Lemaître, 2009), les initiatives étudiées nous permettent d'apprécier non seulement de nouvelles modalités d'organisation mais aussi d'autres finalités de l'agir économique. Certains voient en elles la résultante d'engagements citoyens orientés vers l'atteinte d'une « vie qualitativement meilleure » (Laville, 2002), de résoudre les problèmes sociaux et écologiques (Laville, 2007) voire d'une volonté profonde de « (re-)politiser la vie quotidienne » (Laville, 2006).

² Nous pouvons penser aux arguments décroissantistes (Ariès, 2011; Latouche, 2006), post-capitalistes (Arnsperger, 2008 et 2009) ou encore de transition (Grin et al., 2010; Jackson, 2009).

³ Voir, par exemple, Bénard, 2006; Demaegdt, 2012; Molinier, 2006; Mouret et Porcher, 2007; Mouret, 2012; Porcher, 2009

Toutefois, et indépendamment des espoirs qu'elles peuvent faire naître, de telles initiatives ne peuvent se soustraire à une analyse approfondie de leurs pratiques. Ni la société civile ni la communauté scientifique ne peuvent se contenter des promesses d'un « esprit solidaire » (Frère, 2009). Afin d'apprécier leur capacité à traiter des idéaux qu'elles défendent, il nous semble nécessaire d'enquêter sur les engagements ordinaires qui actualisent cette volonté de « démocratiser l'économie » (Fraisie, 2003)

2. CADRAGE CONCEPTUEL : RETOUR SUR LE CONCEPT DE DÉCISION ET D'ESPACE PUBLIC

2.1 L'ORGANISATION D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2.1.1 Clarifications conceptuelles

En guise d'introduction, qu'il nous suffise de considérer que les organisations d'économie sociale et solidaire (OESS) désignent essentiellement les coopératives, les mutuelles et les associations (Defourny et Nyssens, 2011). Pour les auteurs du Réseau EMES, ces organisations partagent un certain nombre de caractéristiques communes. Elles se distinguent notamment par l'éthique dont elle se dote. Au niveau de l'organisation, cette éthique se traduit globalement par les principes suivants : « finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus » (Defourny, 2010). Afin de faire sens de ces différentes règles, il nous semble opportun de distinguer les dimensions économique, sociale et politique de ces organisations. A l'issue de ces sections, nous prendrons la mesure des contributions du cadre de l'économie solidaire.

a. Une dimension économique

En insistant sur le registre économique, les auteurs souhaitent souligner la dimension entrepreneuriale de l'organisation. En effet, ces dernières mobilisent et allouent de ressources en vue d'assurer une activité continue de production de biens ou de prestation de services :

A l'inverse de certaines organisations non-profit traditionnelles, les organisations d'économie sociale et solidaire n'ont pas comme activité principale la défense d'intérêts ni la redistribution d'argent (comme c'est le cas, par

exemple, de beaucoup de fondations), mais elles sont directement impliquées, d'une manière continue, dans la production de biens ou l'offre de services aux personnes (Defourny et Nyssens, 2011: 23)

La notion de risque économique est également centrale. En tant qu'entreprises, les organisations d'économie sociale et solidaire doivent fonctionner sous contraintes de ressources, c'est-à-dire, qu'elles doivent d'éviter les pertes financières :

Les créateurs d'une entreprise sociale assument totalement ou partiellement le risque qui y est inhérent. À l'inverse de la plupart des institutions publiques, leur viabilité financière dépend des efforts consentis par leurs membres et par leurs travailleurs pour assurer à l'entreprise des ressources suffisantes (Defourny et Nyssens, 2011: 23).

Concernant les ressources dont ces organisations disposent, les auteurs prennent la peine de souligner que ces dernières sont multiples ou hybrides : ressources réciprocitaires⁴, publiques et marchandes (Eme et Laville, in Laville, 2006, pp. 253-254).

Enfin, la dimension économique nous rappelle également que ce type d'organisation assure un « niveau minimum d'emploi rémunéré » (Defourny et Nyssens, 2011: 23).

b. Une dimension sociale

Pour les auteurs, cette dimension sociale porte essentiellement sur trois aspects de l'organisation : sa finalité et son origine. En effet, à la différence des entreprises à finalité lucrative, les organisations d'économie sociale et solidaire ont un objectif explicite de service à ses membres, à la collectivité et/ou la communauté (Mertens, 2010; Defourny, 2010) ou « objectif non-capitaliste » (Mertens, 2010). Cette finalité sociale est consolidée par l'implémentation et l'application de règles relatives à l'utilisation des bénéfices (Mertens, 2010) :

En imposant une contrainte sur la distribution des excédents, l'entreprise sociale s'écarte du modèle capitaliste de maximisation du profit au bénéfice des investisseurs et assure par ailleurs une affectation des bénéfices en cohérence avec sa finalité sociale (Mertens, 2010: 35).

⁴ Pour Laville (2000), le principe réciprocitaires reflète « le principe réciprocitaires reflète « la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un *lien social* entre les parties prenantes. Le cycle de la réciprocité contraste avec l'échange marchand, parce qu'il est *indissociable des rapports humains* qui mettent en jeu des *désirs de reconnaissance et de pouvoir*, et il se distingue de l'échange redistributif, dans la mesure où il n'est pas imposé par un pouvoir central » (Laville, 2000: 5).

En outre, si ces organisations sont bien le fait de la rencontre d'une pluralité de parties prenantes, les auteurs s'accordent pour dire que leur origine est davantage le fait de l'association de citoyens que la rencontre d'agents économiques. Defourny et Nyssens (2011) ajoutent que ces entreprises sont constituées « par leur volonté de promouvoir le sens de la responsabilité sociale au niveau local » (p. 24). C'est pour cette raison que les auteurs emploient volontiers le concept d'impulsion réciprocaire, c'est-à-dire, la volonté de « créer, manifester, entretenir ou régénérer le lien social » (Laville, 2001, p. 105) ou encore la « prédominance du lien entre les acteurs » (Laville, 1994 in Lemaître, 2010). C'est cette volonté qui préside l'association de la pluralité de parties prenantes est à l'origine de l'OESS (Defourny et Laville, 2007 ; Defourny et Nyssens, 2014).

Etant à même d'assurer un haut degré d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics (Lemaître et al., 2005) et privés (Defourny et Nyssens, 2011), les organisations d'économie sociale et solidaire sont en mesure de confirmer dans le temps son inscription communautaire et, ainsi, et la satisfaction des besoins particuliers de ses membres :

Les organisations d'économie sociale et solidaire sont créées par un groupe de personnes sur la base d'un projet propre et elles sont contrôlées par ces personnes. Elles peuvent dépendre de subsides publics, mais ne sont pas dirigées, que ce soit directement ou indirectement, par des autorités publiques ou d'autres organisations (fédérations, entreprises privées...). Elles ont le droit tant de faire entendre leur voix (voice) que de mettre un terme à leurs activités (exit) (Defourny et Nyssens, 2011: 24).

Ainsi, la satisfaction des besoins concrets des membres résulte bien d'une construction conjointe de l'offre et de la demande (Laville, 2000: 35) : « c'est par la prise en compte de ces réalités multiformes dans la discussion que demande et offre peuvent s'ajuster réciproquement » (Eme et Laville, 2004: 15).

c. Une dimension politique

Si la dimension sociale permettait déjà de distinguer les entreprises à finalité lucrative des organisations d'économie sociale et solidaire, nous pouvons affirmer que la dimension politique de l'entreprise sociale confirme l'écart qui sépare ces deux types d'organisation. En effet, au sein des organisations d'économie sociale et solidaire, le mode de gouvernance est tel que le pouvoir décisionnel n'est plus basé sur l'apport en capital. Les organisations d'économie sociale et solidaire sont gouvernées de telle sorte que les membres doivent respecter le principe de « non-domination du capital » (Mertens, 2010: 33) ou, plus simplement, le principe d'« une personne, une voix » au

sein des organes de décision (Rijpens et Faillon, 2010; Ory et al., 2006). Ce faisant, les organisations d'économie sociale et solidaire permettent l'instauration d'une « dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité (travailleurs rémunérés, usagers, bénévoles, pouvoirs publics locaux, etc) » (Defourny, 2010).

Pour cette raison certains auteurs préfèrent concevoir ces organisations comme de véritables « espaces publics dans les sociétés civiles » (Evers, 1993 cité par Laville, 2001: 44). A ce sujet, Eme n'avance-t-il pas qu' « au lieu que chacun essaie de résoudre individuellement et dans la sphère privée les problèmes quotidiens auxquels il est confronté, ces services proposent de les traiter dans la sphère publique » (Eme et Laville, 2004: 15). Ces lieux d'échanges mettent en discussion différentes hypothèses ou éventualités de prestations qui ne sont pas réservées à des élites mais ouvertes à des acteurs de différentes catégories sociales où la parole peut être prise plus facilement, notamment parce qu'elle concerne des problèmes quotidiens (Gardin et Laville in Laville, 2007: 93-94). Il y a donc là l'idée que la construction des besoins sociaux, l'organisation de la production et l'ajustement des prix et des quantités passent par une forme plus ou moins codifiée de délibération entre acteurs qui se démarque d'un rapport de concurrence régulé par les prix (principe du marché) et d'un rapport de forces institutionnalisé (principe de la redistribution).

Toutefois, la dimension politique des OESS ne se cantonne pas à dynamiques internes. Leurs activités portent au-delà de la satisfaction des besoins propres aux parties prenantes impliquées voire au territoire concerné. En effet, à en croire les auteurs, ces organisations ne peuvent se concevoir uniquement comme de simples entreprises productives soucieuses des besoins de ses membres ou d'un territoire, elles sont également de véritables « formes de démocratisation de l'économie » (Fraisie, 2003: 137), des « actions collectives » (Laville, 2010) ou encore des « espaces publics intermédiaires » (Laville, 2001). Ces initiatives peuvent également être appréciés à partir de leur souhait d'assurer un changement institutionnel ou social (Laville, 2002) en ré-introduisant « du débat public sur les normes dominantes de production, de consommation et d'épargne⁵ » (Fraisie, 2007 in Richez-Battesti et al., 2008). Dans la mesure où elles tentent d'interroger et d'infléchir l'espace public en ce compris la régulation publique institutionnalisée (Degavre et Lemaître, 2008; Laville, 2001; Lemaître, 2010; Fraisie, 2003), ces entreprises participent à « la réactualisation du thème de la société civile » (Maheu, 1991 in Laville, 2001: 118). Pour les auteurs, ce positionnement ne permet pas de réduire les entreprises sociales à des

⁵ Il s'agit donc de compléter l'argument selon lequel les entreprises sociales ne peuvent être évaluées qu'au regard de leur degré d'insertion sur le marché (Laville, 2011) ou de la satisfaction des besoins propres d'une catégorie particulière d'acteurs tels que les destinataires directs de la production (Laville, 2010).

organisations productives : elles sont également des institutions (Lemaître, 2008). C'est en ce sens que nous pouvons considérer que les entreprises sociales, par leurs discours et actions, œuvrent en faveur d'une démocratisation de l'économie (Eme et Laville, in Laville, 2006: 253).

2.1.2 Une conceptualisation à éprouver empiriquement

A ce stade, il nous semble que le champ de l'OESS constitue un travail de conceptualisation très fécond. Il permet de poser des hypothèses de recherches originales et interpellantes tant sur le plan scientifique⁶ que politique. Toutefois, et en accord avec la littérature existante, il nous semble que ce travail théorique constitue « un champ de questionnement » (Laville, 2010: 7) plus qu'une réalité évidente. Pour cette raison, il nous semble pertinent d'enquêter sur les manières dont les citoyens actualisent ces principes et finalités.

Concrètement, il s'agit donc de s'interroger sur la façon dont ces citoyens font pour « faire “un public” » (Eliasoph, 2003: 236), c'est-à-dire sur les moyens dont ils disposent pour « former et d'échanger leurs idées » (ibid., p. 235). Pour ce faire, l'étude de la fabrique d'une décision (Germain et Lacolley, 2012) nous semble particulièrement féconde. Une enquête sur les modalités « d'expression de demandes de justice sociale » (de Nanteuil et Merla, 2014) en situation de prise de décision collective est pour nous le moyen d'éclairer tant les modalités que les contextes d'engagements d'acteurs. Ce faisant, elle rend possible d'exploration de la complexité, l'indétermination et les contraintes qui entourent le vécu ordinaire de l'expérience coopérative. Une telle enquête nous permet également de comprendre comment les acteurs s'y prennent pour « démocratiser l'économie » (Fraisie, 2003).

2.2 PRISE DE DÉCISION

2.2.1 Quelques éléments du débats contemporains

N'étant pas l'objet central de cette communication, nous ne discuterons pas en détail des controverses qui caractérisent le champ de la prise de décision organisationnelle depuis une trentaine d'année (Mintzberg et al., 1976). Sur cette question, nous pouvons nous contenter de dire

⁶ Pour Enjolras (2004 & 2009), par exemple, « les formes non lucratives [et publiques] offrent une structure de gouvernance adaptée à l'exercice de la rationalité axiologique » (Enjolras, 2004: 598). Dans un autre article, l'auteur avance que « les structures de gouvernance des organisations non lucratives [renforcent] la norme de réciprocité [et ainsi] facilitent l'action collective orientée vers l'intérêt général ou mutuel (...) » (Enjolras, 2009: 63).

que le phénomène décisionnel a fait l'objet d'une sérieuse mise en débat. Les débats les plus importants portent sur différents aspects du phénomène : ontologique, méthodologique et théorique.

Concernant les critiques ontologiques, nous pouvons considérer que LA décision n'est plus ce moment ou ce point dont l'existence va de soi. Les auteurs préfèrent désormais concevoir la décision comme « le produit d'un processus de "rationalisation a posteriori dans lequel la relation de cause/effet établie a été abstraite, réifiée et chronologiquement inversée" » (Chia, 1994 in Germain et Lacolley, 2012: 54). Cette dernière renverrait davantage à une « invention conceptuelle du chercheur » (Langley et al., 1995 in Germain et Lacolley, 2012: 48) ou encore un « construit de l'observateur » (ibid., p. 51) qu'à la « réalité vécue » des acteurs eux-mêmes (ibid., p. 51).

Prenant la mesure des biais d'attention, d'interprétation et de reconstitution (Journé, 2005) qui caractérisent les enquêtes rétrospectives (Schwenk, 1985 in Langley et al., 1995), de nombreux chercheurs ont également critiqués les dispositifs méthodologiques mobilisés pour étudier la décision. Sur ce point, les chercheurs ont questionné la pertinence d'enquêter sur un phénomène déjà-là, une décision déjà prise⁷. Décision dont il faudrait reconstruire les « séquences d'événements qui l'ont produite ainsi que les diverses digressions qu'elle a parcouru » (Langley et al., 1995: 264).

D'un point de vue théorique, les auteurs n'ont pas manqué de souligner les limitations des approches modélisatrices⁸ du processus de prise de décision. Insatisfaits du manque d'attention aux dynamiques relationnelles (Patriotta & Speadale, 2011), de nombreux chercheurs lui reprochent de ne pas descendre suffisamment bas pour pouvoir apprécier leurs activités (Langley et al. 1995) et pratiques ordinaires (Jarzabkowski, 2005; Whittington, 1996). Sur cette question, Langley et al. (1995) avancent que « la décision est étudiée mais que les comportements se perdent⁹ » (Langley et al. 1995: 266).

⁷ Schwenk (1995) en est conscient lorsqu'il observe que « la recherche sur la prise de décision stratégique est affectée par la difficulté, pour le chercheur, d'observer le processus de prise de décision en/dans l'action » (p. 486).

⁸ Nous pensons ici aux nombreux travaux inspirés par les modèles de la rationalité limitée (Simon, 1945), politique (Cyert et March 1963), de l'anarchie organisée (Cohen et al., 1972) ou encore de l'improvisation (Eisenhardt, 1998). Pour un aperçu d'ensemble de la littérature sur la prise de décision organisationnelle, les travaux de Allison (1971), Bourgeois (1990), Bérard (2009), Eisenhardt (1998), Eisenhardt et Zbaracki (1992), Hendry (2000), Hodgkinson et Starbuck (2008), Ivanaj et Bayad (2005), Miller et al. (1999), Vidaillet et al. (2005) peuvent être particulièrement éclairants.

⁹ Traduction personnelle.

2.2.2 La contribution des approches pragmatistes

En réponse à toutes ces critiques, de nombreuses voix se sont élevées (Perrenoud, 1987; Urfalino; Cabantous et Gond, 2012). Parmi les nombreuses initiatives¹⁰ ayant répondu à ces appels, nous sommes particulièrement sensibles aux contributions des approches pragmatistes, nous retenons principalement les contributions des approches pragmatistes en sciences de gestion (Girin, 1990; Journé et Raulet-Croset, 2008, 2012) et en sociologie (Berger, 2008, 2009, 2011, 2012, 2014; Cefaï, 2007, 2009a, 2009b; Cefaï et Gardella, 2012; Cefaï et Terzi, 2012; Ogien, 2013; 2014, Perreau in Cefaï et Perreau, 2012; Terzi, 2003). Ces contributions sont particulièrement originales dans la mesure où elles nous permettent de penser à nouveaux frais tant le phénomène décisionnel¹¹ que l'agir (en) public.

a. Pragmatisme et prise de décision : Des apports conceptuels et analytiques

De façon générale, nous pouvons saluer l'accomplissement d'une re-légitimation non seulement de l'existence mais aussi de l'importance du phénomène décisionnel et ce, malgré un contexte plus que défavorable à son étude (Chia, 1994; Chia et Nayak, 2012; Germain et Lacolley, 2012; Urfalino, 2005). Nous pouvons considérer l'approche pragmatiste de la prise de décision comme une réponse heureuse aux nombreux appels lancé par la communauté scientifique. Invitations qui, toutes, réfèrent dans des termes assez similaires au besoin d'amorcer une « sociologie compréhensive des processus de décision » (Perrenoud, 1987). Soucieux de dépasser la seule critique, les auteurs sont parvenus à faire de « l'activité managériale » (JRC, 2012: 117) la « bonne unité d'analyse » (Urfalino, 2005: 14) et, ainsi, « permettre à la communauté scientifique d'accéder à la prise de décision » (JRC, 2012: 117).

De façon plus précise, nous pouvons souligner la capacité des chercheurs à avoir construit « un cadre conceptuel intégré à même de constituer une alternative au modèle de Simon¹² » (JRC, 2012: 110). En positionnant l'enquête, l'activité managériale située et, surtout la situation comme des catégories théoriques essentielles, les auteurs ont réussi le pari d'articuler les approches

¹⁰ Nous pouvons penser à l'approche *stratégique* (Bourgeois et Nizet, 1995), *heideggerienne* (Tsoukas, 2010), *pratique* (Jarzabkowski, 2005; Whittington, 1996), *actanciel* (Mintzberg et Waters, 1990; Langley et al., 1995), *interprétative* (Laroche, 1995) ou encore *pragmatique* (Journé et Raulet-Croset, 2004, 2008, 2012).

¹¹ Comte tenu du format de cette communication, nous ne nous étendons pas sur les apports des approches pragmatistes à l'étude de la prise de décision. Nous développerons davantage les implications de ce courant pour l'étude de l'agir (en) public (voir section 2.2.2b).

¹² Modèle souvent critiqué pour sa rationalité - limitée certes, mais rationalité quand même - et sa linéarité (Pichault et Nizet, 2001)

pragmatistes (Girin, 1990) et les approches pratiques en sciences de gestion¹³ (Jarzabkowski, 2005; Rouleau, 2005; Whittington, 1996). En mettant l'accent sur « l'activité réelle des acteurs » (JCR, 2004: 2) en situation (JCR, 2008), les auteurs sont également parvenus à « renouveler le regard que notre discipline porte sur (...) l'élaboration de la stratégie (strategizing) » (JRC, 2008: 28) et, ainsi, fournir des grilles d'analyse fine des activités ordinaires des acteurs ainsi que les ressources et des appuis contextuels qui sont à leur « disposition pour éclairer un certain nombre de problèmes » (JCR, 2004: 14).

Parmi les activités les plus significatives, la littérature souligne notamment l'importance des activités discursives (Cooren et al., 2014; Grosjean, 2010, 2012; Hendry, 2000; Huisman, 2001; Samra-Fredericks, 2003; Vaara, 2006, 2008, 2010; Mejri, 2009; Sonenshein, 2006) engagées lors du travail de problématisation, de publicisation et, enfin, de résolution du problème (Terzi, 2003). Au sein des approches pragmatistes, ce « travail (...) ne se mène pas n'importe comment » (Terzi, 2003: 21). Sur cette question, les auteurs prennent le soin de préciser que ces activités « relèvent de manières de faire, qui sont établies et sanctionnées normativement » (Terzi et Céfaï, 2012: 21). Pour comprendre ce que les auteurs entendent par ces sanctions normatives, il nous faut revenir sur le rapport qu'entretient les approches pragmatistes avec des notions telles que l'espace public (Habermas, 1987) ou encore l'agir (en) public/situé.

b. Pragmatisme, espace public et situations : L'agir (en) public en question

En résumé, nous pourrions avancer que les approches pragmatistes marquent une certaine distance avec la perspective habermassienne. Pour Terzi et Tonnelat (2013), les approches classiques de l'espace public tendent à « à substantifier l'espace public » de telle sorte que « la publicité n'est plus envisagée sous l'angle d'une potentialité (...) mais comme une qualité établie, conquise, stabilisée, au point d'être domestiquée dans les limites d'un environnement déterminé : un espace ou une sphère » (Terzi et Tonnelat, 2013: 1). Critiquant des approches qualifiées de « réifiantes » (ibid., p. 3), les auteurs proposent de dépasser l'interrogation sur le caractère publique ou non d'une situation ou d'une cause pour, plutôt, « comprendre comment elle peut le devenir » (ibid., p. 3). Dans ces conditions, l'attention du chercheur ne se limite donc plus à l'identification des situations

¹³ En effet, « concevoir la décision comme une activité managériale située consiste à étudier la décision “en train de se faire” et entrer de plain-pied dans la manière dont elle se fabrique » (JRC, 2012: 111).

satisfaisant les « critères d'une bonne délibération » (Richard-Ferroudji, 2011: 162) ou encore aux seules « interactions qui (...) relèvent (...) de cet idéal démocratique¹⁴ » (Charles, 2013).

Soucieux de « considérer plus attentivement, non pas l'absence de délibération et de décisions consensuelles, mais les formes avec lesquelles une chose publique est soumise à des conversations et à des discussions » (Berger, 2009: pp. 58-59), les auteurs invitent la communauté scientifique à « suivre minutieusement, sans a priori normatif¹⁵, les chaînages d'activités qui conduisent à la formation de collectifs, de problèmes et de causes » (Céfaï, 2009a: 254). Une telle approche n'est pas sans conséquence sur les approches et méthodes d'enquête. Sur ce point, ce sont les propos de Terzi (2012) retiennent particulièrement notre attention. Pour l'auteur, « il ne suffit pas de rendre compte des actions que des personnes déploient pour faire face à des difficultés, il convient également de tenir compte de ce à quoi elles font face et de la manière dont elles en sont affectées (...) » (Terzi, 2012: 22). Et l'auteur d'ajouter qu'il s'agit de mettre « en particulier l'accent sur tout ce qui est susceptible d'entraver l'expérience publique, de la bloquer ou de la ralentir et d'amortir ou de court-circuiter le pouvoir d'instruction des épreuves, ce qui revient à interroger l'optimisme foncier dont faisaient preuve les figures tutélaires du pragmatisme américain¹⁶ » (Terzi, 2012: 24).

Nous le voyons, parce qu'elle se donne les moyens de « saisir comment des citoyens ordinaires s'associent à travers leurs interactions pour faire un "public" » (Eliasoph, 2003: 236), une telle approche tend à tempérer l'enthousiasme et les espoirs que peuvent susciter les dynamiques propres aux « espaces publics de proximité » (Fraise, 2003). Concrètement, une telle perspective invite le chercheur à apprécier à la fois « les conversations politiques telles qu'elles se déploient réellement, dans des groupes existants » (Eliasoph, 2003: 226), c'est-à-dire, d'envisager l'activité de prise de parole à partir d'un ensemble de repères normatifs (Lavelle, 2007) et non, uniquement ceux fournis par l' « impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002 in Berger, 2009: 25). Si de tels arguments illustrent relativement bien le rapport qu'entretiennent les chercheurs inspirés par le courant pragmatiste avec la notion d'espace public (Habermas, 1987), ils introduisent également bien leur travail de théorisation de l'agir en public.

¹⁴ A ce sujet, Berger (2009) argumente qu'« en rapportant la participation et sa qualité à des objectifs normatifs ne gouvernant pas les situations qu'ils étudient, ces chercheurs ont tendance à négliger le phénomène de cette mobilisation et de ces interactions, et ce qu'elles produisent effectivement sur ces sites » (Berger, 2009: 58).

¹⁵ Souligné par l'auteur.

¹⁶ De tels propos ont davantage de pertinence dès lors que l'on considère que toute décision « un effort de stabilisation qui n'apparaît souvent que très peu et très tard, d'où une sensibilité nécessaire aux situations de tâtonnement dans l'action » (Forest, 2014: 93).

En effet, si l'approche pragmatiste place véritablement « l'activité humaine » (Jarzabkowski, 2005) au cœur du dispositif d'enquête, elle ne reconduit pas pour autant les compréhensions classiques de l'agir social. Les acteurs ne sont ni des « idiots culturels » (Garfinkel, 1967 in Van Campenhoudt et al., 2009) ni des stratèges (Crozier et Friedberg, 1977; Bourgeois et Nizet, 1995). Ils ne sont plus « seulement des marionnettes mues par des conditions objectives auxquelles ils obéissent, [ni] des petits démiurges qui calculent en termes de rentabilité ou de productivité » (Céfaï, 2009: 248).

Pour les pragmatistes, les acteurs sont toujours inscrits dans un contexte, dans des situations. Voyant dans les situations un ensemble de règles pratiques contraignantes (Berger, 2009), les auteurs sont particulièrement attentifs à mettre à jour ce qui « pèse sur les engagements » (Berger, 2008: 206) :

tout engagement en public, même le plus ordinaire, fonctionne comme une mise à l'épreuve, actionne un test à l'issue duquel est reconduit ou non un consensus provisoire quant à la compétence et quant à la responsabilité de la personne (Berger, 2008: 192)

Nous ne pourrions donc pas pleinement saisir les apports de la tradition pragmatiste si nous ne considérons pas l'attention qu'elle porte à « la manière dont les gens pensent et agissent (...) dans les situations¹⁷ de la vie quotidienne (...) » (Journé et Raulet-Croset, 2012: 116).

De façon synthétique, le concept de situation permet de « lier le texte au contexte » (Leitch et Palmer, 2000: 1198) et, ainsi, assurer les ancrages contextuel et relationnel de l'activité (Grosjean, 2010; Journé et Raulet-Croset, 2012). Toutefois, la reconnaissance de ces deux ancrages ne suffisent pas pour apprécier les apports de ce concept. Reprenant les propos de Goffman (1987), Journé et Raulet-Croset (2008) définissent la situation comme « une zone matérielle en n'importe quel point de laquelle deux personnes ou plus se trouvent mutuellement à portée de regard et d'oreille » (Goffman, 1987 in JRC, 2008: 31). Précisant davantage les contours de la notion, Ogien (2014) avance que cette dernière est, en réalité, « [u]ne sorte d'enveloppe (une "membrane") qui découpe une partie du monde social et opère à la manière d'un filtre qui sélectionne, parmi toutes les obligations qui pèsent sur les individus, celles qui possèdent une pertinence dans l'ici et le maintenant de l'action (...) » (Ogien, 2014: 7). Au sein de cette tradition, l'acteur s'engage dans la situation moins à partir de ses propres constructions qu'en fonction « de ce qu'il croit être l'idée que son interlocuteur semble avoir de ce qu'il devrait être et de ce qu'il devrait faire en raison de la situation dans laquelle tous deux sont pris » (Ogien, 2014: 6). Il n'est d'ailleurs plus « une entité à

¹⁷ Souligné par l'auteur.

demi cachée derrière les évènements » mais, plutôt, « une formule variable pour s’y comporter convenablement » (Goffman, 1959 in Berger, 2009: 90).

Ce comportement convenable ou acceptable ne peut être compris que si l’on insiste sur ce que fait la situation à ses acteurs. A ce sujet, il est important de garder à l’esprit que les auteurs ne voient pas dans l’interaction, le libre jeu des subjectivités. Ce contexte relationnel est davantage conçu comme « un environnement fait de possibilités mutuelles de contrôle, au sein duquel un individu se trouvera partout accessible aux perceptions directes de tous ceux qui sont “présents” et lui sont similairement accessibles » (Goffman, 1988 in Céfai et Gardella, 2012: 235). L’acteur est bien plus vulnérable qu’il n’y paraît. La latitude dont il dispose pour « choisir des stratégies de coopération et de communication se plie à un (...) ordre normatif » (Céfai et Gardella in Céfai et Perreau, 2012: 234). La situation, étant une « structure de contraintes (...) » (Ogien, 2014: 7), l’acteur est « forcé de transformer un “Je veux” en un “Je suis habilité/autorisé à” ou “J’ai le droit de” (...) » (Pitkin, 1981 in Eliasoph, 2003: 237). Il doit « constamment apprécier l’impact de sa représentation en relevant, dans les réactions d’autrui, les indications lui permettant de continuer à agir dans le sentiment de le faire correctement » (Ogien, 2014: 5). Dans ces conditions, il devient donc impossible de considérer l’action comme « “(...) l’expression d’un sujet (et encore moins d’une volonté) » (Joseph & Quéré, 1993 in Berger, 2009: 90). Elle est plutôt à concevoir comme « un influx de pertinence, une exigence de la situation elle-même” » (ibid., p. 90).

Pour revenir aux phénomènes centraux de notre étude, c’est-à-dire les activités de prise de parole ou d’argumentation, nous pouvons avancer qu’au sein de la perspective pragmatiste ces dernières sont des « “réponses d’ajustement” (Mead, 2006) plus ou moins heureuses qui ne peuvent être comprises qu’en les rapportant au train de conduites dans lequel elles trouvent lieu de s’exprimer » (Berger, 2009: 14). Ainsi, puisque « n’importe quel objet ne peut pas être qualifié n’importe comment par n’importe quel acteur dans n’importe quel contexte, sous peine de disqualifier radicalement l’auteur de la qualification » (Heinich 2006: 313), il incombe aux chercheurs d’enquêter tant sur les motifs d’engagements des acteurs que sur les contraintes qui pèsent sur ces derniers¹⁸. Une telle perspective est précieuse lorsque les acteurs font davantage l’expérience de l’échec, de la non-félicité ou de l’absence de performativité de leurs engagements de parole. Soucieux de rendre compte des difficultés que rencontrent les acteurs lorsqu’ils s’engagent dans une situation, nous trouvons, dans le travail de Berger (2008, 2009, 2012), les appuis théoriques nous permettant d’identifier ce qui contraint l’agir en public.

¹⁸ Dans la section « méthodologie », nous explicitons les moments

Reprenant puis précisant le concept de cadre primaire¹⁹ développé par Goffman (1991), Berger avance que tout contexte de prise de parole est constitué par trois champs : l'« en-jeu », le « jeu de rôle » le « jeu de langage » (Berger, 2009: 110). Dans le champ de l'en-jeu, une épreuve de « pertinence topique » où l'acteur doit avoir identifié et mobiliser « les “quoi” qui conviennent » (ibid., p. 110). Dans le champ du jeu de rôle, une épreuve de « justesse participationnelle » où l'acteur devra témoigner non seulement d'une bonne saisie mais aussi d'une bonne pratique de « la configuration de “qui” qui convient » (ibid., p. 111). Enfin, dans le champ du jeu de langage, l'individu doit satisfaire aux attentes de « correction formelle », c'est-à-dire qu'il prenne la mesure de « l'intégration d'un “comment” qui convient » et qu'il agisse en conséquence (ibid., p. 111). Ces trois champs constituent une triple épreuve pour l'acteur qui s'engage. La félicité ou la performativité de ses engagements sera définie en fonction de la satisfaction aux contraintes situationnelles ou aux attentes qui pèsent sur lui.

2.4 SYNTHÈSE

De ces arguments, nous pouvons garder à l'esprit deux idées principales. Premièrement, la remise en cause conséquente des concepts, des modalités d'enquête et d'analyse du phénomène décisionnel. L'examen des controverses ontologique (3.3.1), méthodologique (3.3.2) et théorique (3.3.3) nous a amené à considérer de nouvelles approches tant pour définir que pour examiner la décision. Deuxièmement, la possibilité de profiter des acquis des approches pragmatistes en sciences de gestion (Journé et Raulet-Croset, 2008, 2012) et en sociologie (Berger, 2008, 2009, 2011, 2012, 2014; Cefaï, 2007, 2009a, 2009b; Cefaï et Terzi, 2012; Ogien, 2013; 2014, Perreau in Cefaï et Perreau, 2012; Terzi, 2003) pour ré-apprécier les activités les plus ordinaires du phénomène: la prise de parole, d'une part, et l'influence contraignante des contextes d'énonciation, d'autre part.

Maintenant que nous avons explicité l'architecture théorique sur laquelle nous nous appuyons pour mener notre recherche, il nous revient d'expliciter nos postures et choix méthodologiques. A l'issue de cette section, nous pourrons décrire puis analyser le phénomène qui nous intéresse : l'activité de

¹⁹ Le terme de cadre renvoie bel et bien à ce qui commande l'expérience des acteurs, c'est cet ensemble de « principes d'organisation qui structurent les événements et notre propre engagement subjectif » (Goffman, 1991 in Berger, 2009: 101). Ces cadres ne sont pas de simples constructions produites dans l'interaction par un acteur-pivot (JCR, 2004, 2008, 2012). Pour reprendre les propos de Nizet et Rigaux (2014), les cadres « ne résultent plus (...) d'un genre de convention qui s'établirait entre les individus en communication. Ils sont devenus indépendants des intentions individuelles; ils constituent des objets d'analyse en tant que tels (...) » (Nizet et Rigaux, 2014:73-74).

publicisation et de résolution d'un sujet troublant par des agriculteurs actifs au sein d'une coopérative de distribution.

3. MÉTHODOLOGIE

Dans cette section, nous développons quelques uns de nos choix et postures méthodologiques. Il nous semble nécessaire d'exposer les raisons qui nous ont amenées à choisir ce terrain en particulier ainsi que les stratégies qui nous ont permis d'y accéder et d'y rester. A l'instar de Leitch et al. (2000), il nous paraît également essentiel de justifier la manière dont nous avons sélectionné et analysé ces matériaux empiriques (p. 1195).

3.1 TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNÉES

Ce projet s'appuie sur une collecte de données qualitative. Les observations non-participantes de réunions de travail constituent l'essentiel des matériaux empiriques collectés. Ces derniers sont complétés par des entretiens semi-structurés ainsi que des documents internes de l'organisation.

3.2 CHOIX DU TERRAIN

Parmi les diverses organisations contactées lors d'une première enquête exploratoire (Quivy et Van Campenhoudt, 2011), nous avons noté la nécessité d'identifier un site au sein duquel des réunions de travail régulière étaient organisées. Aussi anodine puisse-t-elle paraître nous avons constaté que le secteur agro-alimentaire abritait de nombreuses entreprises familiales. Ces dernières, fondées sur des échanges spontanés tant sur le lieu de travail qu'en dehors, ne comptaient pas systématiquement sur ces dispositifs de coordination entre acteurs. Ce critère méthodologique a été couplé à une seconde intention : le souhait d'adresser l'attention quasi-exclusive que portent les chercheurs en sciences de gestion aux organisations à finalité lucrative (Davies et Crane, 2003). En effet, en enquêtant au sein d'une coopérative, nous nous donnons les moyens de produire de la connaissance sur de nouveaux terrains d'étude : les organisations d'économie sociale et solidaire. Ce faisant, nous rendons également possible l'épreuve empirique d'un lourd travail de conceptualisation (Defourny et Laville, 2007; Defourny and Nyssens, 2012, 2014; Frère, 2009; Gardin, 2006; Laville, 2000, 2003, 2002, 2006, 2007; Lemaître, 2009).

3.3 ACCÈS AU TERRAIN

L'accès au terrain a été facilité par une implication antérieure au sein d'un groupement d'achat alimentaire. Cet engagement a permis au chercheur d'assurer aux acteurs du terrain la sensibilité scientifique et citoyenne du chercheur à l'égard des thématiques traitées par la coopérative. Compte tenu du faible nombre d'initiatives de ce type, d'une part, et du nombre élevé de sollicitations scientifiques adressées à la coopérative, d'autre part, il n'aurait pas été possible de sécuriser sa présence aux réunions si le chercheur n'était pas lui-même membre actif du pôle des consomm'acteurs, qu'il ne participait pas aux visites de ferme organisées par et pour les producteurs ainsi qu'aux réunions du "groupe de travail" assigné à la thématique de la qualité des produits et des pratiques agricoles.

3.4 CHOIX DE LA DÉCISION

La thématique de la qualité des produits et des pratiques agricoles a été choisie car elle exprime de façon manifeste le souhait d'engager un débat public sur une question insuffisamment développée par les agents institutionnels et/ou marchands. Les revendications directement politiques d'une telle mobilisation nous paraissent assez distantes des enjeux économiques souvent associés aux processus de prise de décisions stratégiques (Mintzberg et al., 1976). En outre, elles nous permettent d'explorer pleinement le potentiel politique des organisations d'économie sociale et solidaire (Defourny et Laville, 2007; Defourny and Nyssens, 2012, 2014; Frère, 2009; Gardin, 2006; Laville, 2000, 2003, 2002, 2006, 2007; Lemaître, 2009). L'étude de cette décision nous permettra notamment d'explorer comment les acteurs ré-introduisent du débat public « sur les normes de consommation, production et d'épargne » (Fraisie, 2007 in Richez-Battesti et al., 2008).

3.5 CHOIX DES SÉQUENCES DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION

Nous choisissons de nous attarder sur la réunion des producteurs organisée en octobre 2014. C'est parce qu'elle est particulièrement porteuse d'enseignements sur les épreuves que rencontrent les participants à enrôler différents publics autour d'une situation problématique - pourtant bien stabilisée - que nous nous attardons sur ce moment. Cette séquence du processus nous permet donc d'éclairer les activités de publicisation (Terzi, 2003) menées par certains acteurs pour résoudre un problème initial.

3.6 ANALYSE DES DONNÉES

Les matériaux empiriques analysés dans ce projet consistent en des notes d'observation ainsi que des données conversationnelles collectées lors de l'observation (non-participante) du chercheur aux réunions des producteurs. Ces données ont été entièrement retranscrites. Elles ont été analysées avec le logiciel NVivo. Dans un premier temps, nous nous sommes employés à identifier les différentes expériences éthiques ou « épreuves » (Boltanski et Thévenot, 1991). Nous avons pris le soin d'identifier leur degré de performativité sur le cours des discussions, leur influence sur la dynamique participative ainsi que leur inscription au sein d'une « configuration d'activité » (Céfaï et Gardella, 2012). Dans un second temps, nous avons analysé les situations à partir des catégories théoriques développées par les approches pragmatistes en sociologie et en sciences de gestion. Nous avons été particulièrement sensibles aux travaux portant sur l'analyse des situations (Céfaï et Joseph, 2002; Céfaï et Gardella, 2012; Journé et Raulet-Croset, 2008, 2012), en général, et des cadres primaires de l'activité de parole (Berger, 2009, 2012), en particulier. Ces derniers permettaient en effet d'éclairer les épreuves dont faisaient l'expérience les acteurs engagés dans des activités de publicisation (Terzi, 2003; Terzi et Céfaï, 2012).

4. DESCRIPTION : L'ÉPROUVANTE EXPÉRIENCE DE LA RÉOLUTION COLLECTIVE D'UN PROBLÈME

Compte tenu de l'attention que nous portons aux engagements d'acteurs et à leur contexte, il est nécessaire d'engager un travail de description relativement conséquent. Afin de permettre au lecteur de faire sens de nos analyses, nous ne pouvons donc faire l'économie d'une présentation des arguments échangés par les producteurs lors de cette réunion. Avant d'exposer les cinq épreuves-clés de la réunion, nous développons brièvement l'« histoire interactionnelle » (Gumperz, 1989 in Berger, 2012) qu'embarque l'ensemble des acteurs.

En février, Pauline, Charles, Thierry et Daniel, les porteurs de cause, sont parvenus à identifier et construire un ennemi commun de l'agriculture paysanne : l'agriculture industrielle intensive. Ils ont également réussi à stabiliser un sujet troublant, à savoir, la faiblesse des exigences de qualité contenues dans le cahier des charges de l'organisme certificateur officiel. A l'issue de ces discussions, ils ont également abouti à l'élaboration d'un « bien en soi » (Dodier, 2005) à défendre : la vitalité/fertilité du sol. Quand ils s'engagent dans la réunion d'octobre, la plupart des acteurs s'accordent sur la nécessité de ne plus « tricher avec la nature » (Daniel), de faire plus que « vendre de la flotte » (Daniel) aux consommateurs, d'assurer la cohérence entre ses pratiques agricoles et les

“valeurs de la coopérative” (Henry) et, enfin, de nourrir le sol plutôt que la plante²⁰. A l’issue de cette réunion, les porteurs de cause sont parvenus à légitimer la qualité des pratiques et produits agricoles comme « thème du débat » (Terzi, 2003). Etant parvenus à faire reconnaître la qualité comme un « objet d’intérêt et d’attention » légitime (Terzi, 2003: 43), ces trois porteurs de cause ont désormais à cœur de la transformer en un objet « d’action » (ibid., p. 43). Compte tenu de l’esprit coopératif qui caractérise l’organisation, les acteurs ne conçoivent cette mobilisation qu’à travers le prisme de la délibération et de l’action collective.

Pendant près de six mois, Pauline, Charles, Thierry et Daniel ont donc réfléchi en sous-groupe (appelé « Groupe de Travail Qualité ») sur cette question. Il leur revient donc d’introduire et d’animer la réunion d’octobre. C’est à eux qu’incombe la responsabilité de partager le fruit de leurs réflexions aux autres producteurs. Après avoir assuré à l’ensemble des membres que leur démarche se voulait “additive à celle de la certification biologique officielle” (Pauline), ils communiquent leur souhait de travailler sur “différents domaines d’action” (Pauline). Dans le cadre de cette réunion, il souhaiterait traiter “la question de la fertilisation” (Pauline). Il s’agit de “développer le point concrètement...” (Pauline). Il est question de “proposer un vrai projet concret, pas uniquement des paroles” (Pauline). Ils proposent donc au collectif de créer un réseau ou une plateforme-fermier de collecte de déchets végétaux²¹. La publicité de leurs propositions suivra une « mise en intrigue » (Terzi, 2003: 44) conséquente. De ces échanges, nous retenons cinq épisodes particuliers.

Le premier épisode consacre un ensemble d’interventions questionnant l’organisation, la matérialisation des intentions ainsi que la faisabilité de la proposition. Rapidement dépassée, cette première séquence est suivie d’un second épisode bien plus confrontant. Les échanges mettent à jour l’expression d’une certaine réserve concernant les logiques fondant les modalités de mise en oeuvre de la proposition.

Lors de cet épisode, Danny ne voit pas d’un bon œil la proposition de “faire des cultures pour faire du compost et donc, de faucher pour composter” envisagée par Victor. Il avoue qu’il aurait “mal au coeur” si les producteurs devaient cultiver pour, ensuite, faucher. Selon lui, “quand on est dans la logique, il n’y a pas de problème...”. Il n’est donc ni logique ni bon de cultiver des plantes en vue de les faucher plus tard pour constituer un compost. La présence d’animaux sur le lieu

²⁰ Le sol, comme simple substrat de la production agricole - substrat sur lequel il suffirait d’épandre des engrais - ne fait plus consensus au sein de ce collectif. Les producteurs partagent l’idée que la plante devrait être capable de tirer l’ensemble des nutriments dont elle a besoin dans le sol et non dans les engrais.

²¹ Ou compost collectif.

d'exploitation suffit pour assurer la production des matières organiques nécessaires à la constitution d'un compost. Cette intervention n'est pas sans incidence sur le cours des discussions. En effet, à la différence des éleveurs - dont Danny fait partie, les maraîchers ne peuvent profiter de l'intervention animale. Ils ne peuvent donc pas profiter de leurs excréments pour réaliser leur compost. Pour eux, l'achat et le soin à accorder aux animaux n'est pas envisageable. Les implications financières, morales et en énergie seraient trop importantes. Sans trancher la question, d'autres voix s'ajoutent et appellent à la prudence. L'utilisation de déjections d'origine animale doit être examinée avec attention. A titre d'exemple, Francis mentionne les risques associés aux déjections provenant des chevaux de manège. Ne faisant pas partie des animaux destinés à l'alimentation, ces derniers sont vaccinés selon d'autres normes médicales que le bétail, par exemple. Il faut donc veiller à ce que les producteurs n'intègrent pas dans leur compost des substances "toxiques et nocives" [Francis]. Il ne faudrait pas faire "pire que mieux" [Francis].

La discussion rencontrant peu d'enthousiasme de la part des autres producteurs, les porteurs de cause réaffirment leur souhait d'aller de l'avant : "il faut un projet concret, pas uniquement des paroles" [Pauline]. Ces derniers sont conscients des difficultés que leur proposition soulève. Ils prennent également conscience de la distance qui les sépare des autres participants. Alors que Pauline, Thierry et Daniel tentent de proposer des "pistes d'action" opérationnelles, les autres producteurs démontrent certain état d'attente, de passivité. Ils semblent en droit d'exiger que les trois porteurs du projet définissent "un projet clé-en-main" (Pauline).

Cette situation marque le début d'un basculement du cours des discussions. Ce renversement est provoqué par l'absence de rencontre entre l'intention des initiateurs du projet d'enrôler l'ensemble du collectif, d'une part, et les attitudes peu enthousiastes ainsi que la démonstration de la faible implication des autres producteurs. Face à ce malaise, Henry force quelque peu la tournure que prend la concertation en organisant un tour de paroles - pratique propre au dispositif sociocratique. Le succès de ce tour de paroles, destiné à entendre l'ensemble des producteurs sur la proposition, est très relatif. De nombreux producteurs expriment, explicitement, leur refus de s'engager davantage dans la discussion. Bien que certains publics se désengagent des débats, une telle initiative n'est restera pas moins décisive. Elle rendra possible l'expression d'une grave controverse. Elle ravivera et mettra à jour notamment les grammaires morales sur lesquelles se reposent Danny, désormais, reconduits par Daniel, d'une part, et Victor, d'autre part. Revenant sur le risque d'importer des "crasses" d'animaux non destinés à l'alimentation - comme les chevaux, un débat s'engage sur le bon régime de la preuve des pratiques agricoles. Invoquant la grammaire

« inspirée » qui fonde les principes de l'agriculture biodynamique²², Daniel est convaincu que "l'analyse scientifique, c'est bien" mais, qu'au final, il n'y "croit pas trop". Persuadé qu'il y a beaucoup de "Magie et de finesse dans les sols", Daniel met en évidence les limites d'une analyse objective et quantitative de la qualité des sols. Selon lui, "Tout passe dans tout mais on ne sait pas tout analyser". Pour Victor, par contre, "une analyse microbienne des sols" assurent aux producteurs la meilleure méthode pour apprécier la qualité d'un sol. En outre, cette dernière soit nettement moins "couteuse" que l'approche biodynamique puisque seul un "microscope" est nécessaire. Ces échanges prendront fin sur ce conflit de valeurs laissant les porteurs de cause en questionnement quant à la poursuite des opérations. "Ca, ... c'est du chantier" avancera Henry pour clôturer la réunion.

5. ANALYSE DES DONNÉES

5.1 D'UN SUJET TROUBLANT AU TROUBLE DE L'INTERSUBJECTIVITÉ

Outre le fait qu'ils nous informent sur les « épreuves » (Boltanski et Thévenot, 1991) rencontrées par les acteurs, ces échanges nous fournissent des enseignements précieux sur la façon dont les porteurs de cause agissent de sorte qu'un sujet troublant soit publicisé. A l'issue de cette description, nous pouvons constater que les « séquences » (Berger, 2012: 4) les plus controversées²³ ont un effet conséquent sur le travail d'enquête entamé au sein du collectif par Pauline, Thierry et Daniel.

La projection des acteurs dans une situation de conflits en valeur perturbe profondément les tentatives de résolution du trouble initial - pourtant stabilisé - et, par conséquent, leur capacité à avancer dans la résolution de la situation problématique initiale. De telles observations sont surprenantes au sein d'un dispositif participatif au sein duquel sont supposés émerger des « consensus rationnels à travers l'échange argumentatif » (Céfaï, 2007: 668).

Dans une perspective pragmatiste, la suspension des discussions est moins le fait des acteurs que des contraintes situationnelles dont ils font l'expérience. Il nous semblerait donc abusif d'interpréter les voix dissidentes de Victor et de Francis comme des volontés de saborder l'initiative amorcée par

²² Pour une présentation détaillée de l'anthroposophie et de ses applications en agriculture biodynamique, nous recommandons la lecture des travaux de Galarneau (2011), Kirchman (1994), Lorand (1996), Masson (2010) et Norman (2012).

²³ C'est-à-dire, les événements lors desquels les expériences éthiques, « épreuves » (Boltanski et Thévenot, 1991) ou « situations problématiques » (Terzi et Céfaï, 2012) sont vécues par les acteurs s'expriment avec le plus d'acuité.

Pauline, Thierry et Daniel. Ces acteurs sont eux-mêmes surpris de voir le cours des discussions dans cet état. Comme s'ils étaient pris au piège d'une situation qui leur échappe, qu'ils n'expliquent pas. Le bien à défendre (la fertilité/vitalité du sol), pourtant si fédérateur, semble perdre de son potentiel mobilisateur à mesure que les autres acteurs prennent la parole. Et cela sans que personne ne manifeste la moindre quelconque intention de s'opposer au projet, de lui résister. Une telle situation est propice aux analyses pragmatistes. Ces dernières permettent d'examiner tant les engagements d'acteurs que les contraintes avec lesquelles ils doivent négocier pour assurer la performativité de leurs actions. Les « gaffes » (Berger, 2009: 45), les « faux pas » (ibid., p. 45), les « couacs » (ibid., p. 310), les « erreurs » (ibid., p. 310), les « fausses notes » (Forest, 2014), les « échecs de représentation » (Berger, 2012), c'est-à-dire, ces interventions ratées, inappropriées ou indélicates ne sont donc pas un problème pour le chercheur. Au contraire, ils fonctionnent comme des indicateurs méthodologiques précieux. Ils permettent notamment de mettre au jour les règles pratiques permettant d'assurer la félicité et l'infélicité des activités (en) public/situées. Dans notre cas, le blocage décisionnel²⁴, c'est-à-dire, l'impossibilité pratique des acteurs d'« aller de l'avant » constitue une situation privilégiée à étudier.

5.2 COMPRENDRE LES RAISONS D'UN BLOCAGE DÉCISIONNEL : ANALYSER LA SITUATION

5.2.1 Faire sens des activités de justifications : D'un régime de sensibilisation partisane à un régime de mobilisation collective

Tout d'abord, il importe de souligner ce que font les arguments de Pauline sur la « configuration des activités » (Céfaï et Gardella, 2012: 236). Aussi anodines puissent-t-elles paraître, les expressions répétées du souhait de « voir comment on peut avancer », d'une part, et de créer l'engouement et « l'intérêt collectif », d'autre part, ont pour effet d'amorcer un « basculement d'un type de situation » vers un autre (Lemieux, 1995: 7). Elle touche ni plus ni moins au « cadre de l'activité » (Berger, 2012: 401), c'est-à-dire, aux rôles, figures et modalités de participation (in-)désirables ou (in-)acceptables (Lemieux et al., 1995).

Fatiguée de devoir épater, briller, séduire, convaincre, faire ses preuves, Pauline souhaite dépasser les attentes et les charges qui pèsent sur l'ensemble des porteurs de cause au sein d'un régime de sensibilisation partisane²⁵. Constamment évalués, aisément commentés, ces derniers de cause ne

²⁴ A ce sujet, il peut être utile de noter que, lors des dernières réunions de producteurs (organisées en novembre et mars derniers), les porteurs de cause n'ont plus discuté de cette question. Cette dernière semble désormais difficilement discutable.

²⁵ N'est-ce pas ce malaise qu'exprime Pauline lorsqu'elle avance l'impossibilité de proposer à l'ensemble du collectif « un projet clé-en-main » ?

peuvent s'extraire à la critique. Clarification, faisabilité, sécurité, aucun thème n'est laissé au hasard. La moindre erreur est sanctionnée. Le moindre écart à la norme ne manque pas d'être souligné.

Un régime de mobilisation collective lui paraît plus approprié pour "voir comment on peut avancer". Au sein de ce régime, les règles du jeu participatif sont toutes autres. La distinction évidente entre ceux qui appartiennent au « format de production » (Berger, 2012: 402) et ceux qui font part d'un « format de réception » (ibid., p. 402) tend à s'évaporer. Tous les acteurs sont attendus à s'engager de la même manière. La vulnérabilité de engagements, les droits et les devoirs de participation sont donc distribués de façon égale à l'ensemble des membres présents au sein de l'arène. Ils ne reposent plus essentiellement sur les quelques motivés, porteurs de la cause. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'animer ni de convaincre un auditoire. Les porteurs de cause ne doivent plus démontrer publiquement ce qu'ils ont dans le ventre, au risque de passer pour des rigolos, des moins-que-rien, des militants de seconde zone. Ils ne sont plus menacés de devoir revoir leur copie dans d'autres contextes - en sous-groupe. Il s'agit plutôt d'élaborer ensemble, de coopérer, de co-construire c'est-à-dire, de débattre. A nos yeux, l'expression d'expériences éthiques, timorée (Danny), dans un premier temps, plus assumées (Victor) par la suite constituent la preuve de la performativité des appels de Pauline.

Maintenant que nous avons posé les bases du cadre dans lequel l'ensemble des participants ont été déplacés, il nous est possible d'explorer les raisons pour lesquelles ce débat est difficile. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il nous importe de saisir ces blocages non pas à un niveau individuel mais, plutôt, situationnel. Autrement dit, il nous faut répondre à la question suivante : pourquoi les expériences éthiques ou « épreuves » (Boltanski et Thévenot, 1991) sont-elles exprimées mais non traitées? Qu'est-ce qui explique l'arrêt des discussions sur ce sujet?

En accord avec les apports de l'approche pragmatiste développée en sociologie de l'action collective (Berger, 2008, 2009, 2011, 2012, 2014; Cefaï, 2007, 2009a, 2009b; Cefaï et Gardella, 2012; Cefaï et Terzi, 2012; Ogien, 2013; 2014, Perreau in Cefaï et Perreau, 2012; Terzi, 2003), nous engageons donc une réflexion sur « l'épaisseur normative et les niveaux de règles pratiques pesant sur les engagements des participants » (Berger, 2009: 12). A nos yeux, une analyse de la situation permet de souligner deux contraintes dont il est difficile de se défaire, à savoir, la variabilité des motifs d'engagements des publics co-présents, d'une part, et la vulnérabilité des conditions de possibilité du régime de justification, d'autre part. En lien avec le cadrage théorique qui inspire cette communication (Berger, 2009, 2012), ces deux contraintes permettent de révéler deux épreuves du

cadre primaire de l'activité de prise de parole, à savoir, les épreuves de pertinence topique²⁶ et de justesse participationnelle²⁷.

5.2.2 Variabilité des motifs d'engagements et fragilité des publics : Le champ de l' « en-jeu » et l'épreuve de « pertinence topique »

Précédemment, nous avons mentionné que la réunion de février avait stabilisé bon nombres de diagnostics et d'idéaux partagés. Les porteurs de cause étaient en effet parvenus à identifier et construire un ennemi commun de l'agriculture paysanne, à stabiliser un sujet troublant ainsi qu'à définir un bien en soi (Dodier, 2005) à défendre. Bien que l'ensemble des producteurs porte diversité de « chapeaux » (Hart, 1994 in Eliasoph, 2003: 232), les motifs de leur engagement en faveur d'une réflexion sur la « philosophie de l'agriculture idéale » (Henry) étaient relativement alignés. Qu'ils soient petits ou moins petits, les producteurs adressent tous les mêmes critiques au dispositif certificatif officiel ainsi qu'au jeu de la concurrence sur le marché globalisé de l'agro-alimentaire (Isaguirre et Stassart, 2012). Autrement dit, les figures du producteur (selon la taille), de l'acteur économique (sur un marché) et du producteur (ethos professionnel) s'accordaient.

Au vu des échanges entre acteurs nous ne pouvons que constater la fragilité de l'alignement de ces motifs d'engagements. En effet, dès lors qu'il est question de produire du compost, les accords du passé ne tiennent plus. Qu'il s'agissent des modalités de production (avec ou sans intervention animale) ou d'analyse de sa qualité (objective ou subjective), les acteurs démontrent des positionnements très différents des postures antérieures. Autrement dit, en précisant l'objet de leur mobilisation, c'est-à-dire, en matérialisant « l'objet d'intérêt et d'attention » (Terzi, 2003: 43), les acteurs produisent de nouvelles « communautés concernées » (Terzi et Céfaï, 2012: 10) et, par conséquent, déstabilisent les équilibres, référentiels ou accords topiques antérieurs. Certains, peu concernés, désinvestissent l'espace d'échange (principalement les éleveurs « industriels »). D'autres, plus touchés par la thématique, rentrent en conflit (les biodynamistes et les ingénieurs-agronomes).

De façon synthétique, nous pouvons constater l'émergence de nouvelles figures de participation; figures s'affrontant au sein d'un champ du cadre primaire de l'activité de parole. Il s'agit bien du champ de l'en-jeu, une épreuve de « pertinence topique » où l'acteur doit avoir identifié et mobiliser

²⁶ Autrement dit, pourquoi les acteurs ne sont-ils plus/pas convaincus?

²⁷ Autrement dit, pourquoi l'accord est-il si difficile à construire?

« les “quoi” qui conviennent » (Berger, 2009: 110). Ces « choses que les participants veulent représenter, rendre présentes et importantes dans la discussion, peuvent poser problème en elles-mêmes (...) » (ibid., p. 312). Dans notre cas, nous pouvons aisément distinguer les agriculteurs à partir des principes qui structurent leur vision de ce qu'est un bon producteur, c'est-à-dire, ce que sont de bonnes pratiques agricoles. D'un côté, nous constatons la présence d'agriculteurs-biodynamistes plutôt sensibles à la grammaire « inspirée » et des ingénieurs-agronomes plutôt familier avec la grammaire « industrielle » (Boltanski et Thévenot, 1991).

Bien que le discours d'un agriculteur biodynamiste ait toutes les chances d'être apprécié comme celui d'un mystique, comme une simple croyance ou encore comme le refus sectaire de profiter des apports de la science expérimentale moderne, ce dernier n'est pas mis en débat. A l'inverse, il est très probable que les biodynamistes présents se représentent les arguments des ingénieurs-agronomes des propos scientifiques, cartésiens, rationalistes, comme une perspective arrogante dans son rapport au réel, comme une approche ignorante des subtilités et des réalités qui lui échappent - et qu'elle ne peut saisir. Et pourtant, les arguments se suivent sans se rencontrer. Bien qu'ils soient fondés sur des principes tout à fait opposés, les acteurs refusent de prendre à parti leurs opposants ni même de prendre pour cible la légitimité de leurs arguments. Si les deux figures de participation s'adressent bel et bien de réelles critiques, ces dernières semblent simplement s'enchaîner. L'exercice de « montée en généralité » (Boltanski et Thévenot, 1991) semble davantage caractérisé par la superposition ou l'enfilade d'arguments que par leur confrontation. Dans ces conditions, comment penser le débat contradictoire, l'accord et, éventuellement, l'action?

Contrairement aux délibérations auxquelles nous pouvons nous attendre compte tenu de l'espace - public de proximité (Fraise, 2003) au sein duquel les acteurs se trouvent, d'une part, et des tentatives répétées des porteurs de la cause pour faire basculer la configuration des activités de prise de parole²⁸, d'autre part, les acteurs démontrent une activité de justifications minimale. Cette observation est, pour nous, un indicateur précieux des contraintes qui pèsent sur les engagements d'acteurs.

²⁸ Nous faisons référence au passage d'un régime de sensibilisation partisane à un régime de mobilisation collective.

5.2.3 Vulnérabilité des conditions de possibilité du régime de justification : Le champ du « jeu de rôles » et l'épreuve de « justesse participative »

Préférant interpréter cet enchaînement d'arguments sans traitement comme l'expression d'attitudes bien réglées plus que comme un échec d'enrôlement ou encore l'incompétence discursive et analytique des porteurs de cause, nous voyons dans le déclassement de l'épreuve de pertinence topique l'influence des règles pratiques²⁹ qui organisent l'agir en public, en général, et les « activités de justifications » (Boltanski et Thévenot, 1991), en particulier. Il nous revient donc d'approfondir ces règles pratiques qui empêchent les acteurs "d'aller de l'avant" et de construire l'"intérêt collectif" tant attendu par ces porteurs de cause.

S'il ne fait aucun doute que le temps nécessaire pour mener à bien ce débat est une ressource qui fait défaut aux acteurs, ce facteur n'est pas suffisant pour expliquer, à lui seul, ce qui étouffe les prises de parole. Afin de comprendre les raisons pour lesquelles la confrontation et, éventuellement, la construction d'accords entre le « monde inspiré » et le « monde industriel » (Boltanski et Thévenot, 1991) n'est pas une évidence pour les acteurs, nous proposons de revenir sur le statut du dispositif sociocratique dans ces réunions.

Au vu de l'état des discussions, questionner l'utilité d'un tel dispositif³⁰ ne nous paraît pas inopportun. En effet, les deux publics ne témoignant d'aucune volonté de définir un cadre cognitif de référence - c'est-à-dire, légitime, l'organisation de tours de parole où chacun est invité, tout à tour, à faire part de son opinion sans interruption ni objection ne semble pas être une méthode suffisante pour stimuler le débat et, ainsi, amorcer la construction d'un accord. Toutefois, si l'usage du dispositif sociocratique est en partie responsable du faible engagement des acteurs, il doit être également apprécié à partir des « règles d'acceptabilité³¹ » (Boltanski et Thévenot, 1999: 360) qui contraignent l'activité d'argumentations.

Concernant l'effet des conventions propres à la démarche sociocratique, nous constatons que les obligations qui pèsent sur les voix dissidentes sont relativement pressantes. La seule expression

²⁹ Il est un fait évident que de tels débats méritent d'être discutés sur des temporalités longues. Compte tenu de l'inscription de ces discussions dans un agenda décisionnel déjà chargé et de la disponibilité des acteurs, il semble difficile d'approfondir ces échanges. Toutefois, le cadrage temporel qui limite les échanges d'acteurs ne suffit pas pour comprendre ce qui rend difficile cette confrontation de publics et, par conséquent, le débat contradictoire.

³⁰ Et ce, indépendamment de ses prétentions à l'égalité et à la non-violence/bienveillance, d'une part, de la valorisation de l'intelligence collective ainsi que de la décision consensuelle, d'autre part.

³¹ Traduction personnelle.

d'un désaccord est invalidée. Il faut donc être constructif au risque de passer pour un trouble-fête, c'est-à-dire, être perçu comme un participant qui met à mal l'équilibre du groupe³². Dans cette perspective, l'absence ou le faible engagement des acteurs peut être interprété au regard de la crainte que ces derniers ressentent d'être disqualifiés, exclus ou rejetés du groupe pour cause de manquement aux règles de bienséance qui structure l'argumentation lors des tours de parole. Bien qu'elle soit juste, une telle interprétation ne prend pas suffisamment la mesure de ce qui se joue dès que les acteurs tentent de basculer la « configuration des activités » (Céfaï et Gardella, 2012: 236).

Faire rentrer l'ensemble du collectif dans un « régime de justification » (Boltanski et Thévenot, 1991) n'est pas une entreprise aisée. Si les porteurs de cause regrettent que les diverses grammaires politiques sont exprimées sans être débattues, c'est parce qu'il n'est pas uniquement question de projeter les autres acteurs dans un régime moins réceptif mais, plus fondamentalement, de bouleverser les contraintes qui fondent les engagements de parole au sein des réunions. Il ne suffit pas de reconnaître leur intention de co-construire un « intérêt collectif », il faut prendre la mesure de ce que l'engagement dans la justification fait aux « engagements familiaux » (Richard-Ferroudji, 2011: 168). Au sein de ces deux régimes d'engagements, les exigences qui organisent la façon de se comporter sont distincts. Pour le premier, les voix sont « détachées, tournées vers l'horizon public d'un bien commun » (Richard-Ferroudji, 2011: 167). Pour le second, la prise de parole se fait « en deçà du public selon une “grammaire par affinités communes” » (ibid., p. 168). Au sein du régime d'engagement familial, la « composition de la pluralité ne se fait pas par négociation ou arbitrage, mais par une mise en commun de proche en proche en veillant à préserver les attachements personnels à des lieux communs (...) » (ibid., p. 169).

Lorsqu'ils envisagent la possibilité de s'engager dans un régime de justification, les acteurs ne font donc pas qu'argumenter sur les normes devant fonder la qualité des pratiques et produits agricoles. Ils remettent également en question le statut des réunions et, indirectement, leur capacité à se rassembler. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le statut de ces réunions est particulier. Elles permettent la rencontre de “potes-producteurs” (Thierry) qui ne se rencontreraient pas autrement. De telles opportunités constituent un enjeu important pour la survie et le développement de leurs (petites) exploitations. En effet, les plateformes d'échanges de savoirs sont rares dans le milieu agricole. Dans ces conditions, le risque est que les acteurs soient plongés dans une discussion houleuse, tendue ou conflictuelle dont ils ne pourraient se remettre.

³² Le rejet du conflit comme « forme de socialisation » (Simmel, 1918) peut être critiqué si l'on garde à l'esprit que ce dernier peut également être porteur de « vie collective plus riche » (Simmel, 1992 in Sabourin, 2012: 38) dans la mesure où les « énergies répulsives et destructrices » peuvent constituer « mouvement de protection contre le dualisme et une voie qui peut conduire à plus d'unité *via* la mobilisation collective » (ibid., p. 38).

La bonne ambiance et la fragilité des liens qui les unit représentent donc deux contraintes à la délibération. Risquant de saper les conditions mêmes de leur association au sein de la coopérative, les acteurs préfèrent se désengager ou s'engager a minima. Ce que les autres producteurs rappellent aux porteurs de cause, c'est qu'il faut veiller à assurer « la satisfaction liée à l'affection pour des choses ou des personnes proches » (Richard-Ferroudji, 2008: 166) ou encore à « préserver les attachements personnels » (ibid., p. 169). En leur rappelant qu'il faut prendre part comme il faut au regard des conditions, ressources et de l'état du collectif, les autres acteurs signalent, même implicitement, que le clash de personnes et d'idées est un scénario très indésirable. Sur cette question, Breviglieri (2009) propose des arguments très convaincants.

Inspiré par les propos de Ricœur, l'auteur souligne la nécessité de concevoir que l'activité politique « fait fond sur le sentiment primordial du vouloir vivre ensemble ». Envisageant la possibilité d'une « fatigue d'être avec³³ », l'auteur met en évidence la possibilité de voir anéantir cette « dimension primitive du vouloir vivre ensemble » (p. 125). Sans pouvoir accorder la place que méritent de tels arguments, qu'il suffise de relever que

« la dispute justifiée s'annonce toujours par une tension particulière, s'érige sur une épaisseur affective susceptible de gonfler et capable de disposer les protagonistes sur la pente du ressentiment personnel, de les faire céder à la volonté brutale d'en finir et de se défaire de la présence de l'autre, ou de ne plus pouvoir contenir l'hostilité qui déborde » (Breviglieri, 2009: 126).

Si l'usage des « compétences critiques » (Breviglieri et al., 2009) est parcimonieux c'est donc par crainte d'user l'ensemble du collectif. Autrement dit, les engagements de parole qui dénotent une prétention à la « montée en généralité » ne peuvent engager une « montée des animosités » entre acteurs. Pour la coopérative, l'attitude intentionnellement confrontante, c'est-à-dire, affirmant la distance et l'opposition en valeurs qui distingue un public d'un autre fait courir à l'ensemble des membres le risque de disparaître. Une telle éventualité n'est pas souhaitable pour un collectif au sein duquel les liens qui unit les producteurs entre eux ne sont pas suffisamment épais.

En conclusion, les porteurs de cause font donc la difficile expérience d'une seconde épreuve. Si les acteurs témoignent de positionnements moraux très différents, ils sont en effet bien peu équipés pour en discuter librement et ouvertement comme le voudrait le régime de justification. Compte tenu de la jeunesse du collectif et, par conséquent, la fragilité des liens qui unissent les producteurs

³³ Dans notre cas, il nous semble plus approprié de parler d'une « peur du conflit », c'est-à-dire, d'une aversion à l'égard du risque de voir les liens interpersonnels se défaire.

entre eux, l'ensemble des acteurs co-présents doivent faire preuve d'une certaine « justesse participationnelle ». Dans ce contexte, la « bonne pratique de la configuration de “qui” qui convient » (Berger, 2012: 111) consiste à ne pas se clasher, ne pas s'engueuler. De telles attitudes viendraient à mettre en péril les conditions de possibilité de réunions futures ; réunions que l'on sait cruciales pour ces agriculteurs. L'ambition morale doit être appréciée à la lumière de la capacité des acteurs à s'engager dans des débats potentiellement houleux.

6. CONCLUSIONS

Dans le cadre de cette communication, nous avons analysé la fabrique de la décision stratégique (Germain et Lacolley, 2012; Jarzabkowski, 2005; JCR, 2012; Whittington, 1996) au sein d'une organisation d'économie sociale et solidaire (Defourny et Laville, 2007; Defourny and Nyssens, 2012; Gardin, 2006; Laville, 2000, 2003, 2014; Lemaître, 2009; Hillenkamp, 2009).

A partir de l'observation des activités de parole d'acteurs engagés à publiciser et à résoudre un sujet troublant, nous avons souligné l'influence significative des « épreuves morales » (Boltanski et Thévenot, 1991; Nachi, 2006) sur le processus de prise de décision. Dans le cadre de cette recherche, nous avons mis en évidence la difficile résolution des conflits de valeur opposant des biodynamistes « inspirés » et des ingénieurs-agronomes « industriels » (Boltanski et Thévenot, 1991). Nous avons observé que la projection des acteurs dans un régime de justification (Boltanski et Thévenot, Richard-Ferroudji, 2008) perturbe profondément les tentatives de résolution du trouble initial - pourtant stabilisé - et, par conséquent, leur capacité à avancer dans la résolution de la situation problématique initiale. Soucieux d'enquêter sur les modalités d'expression des « demandes de la justice sociale » (Merla et de Nanteuil, 2014) au sein des organisations, nous avons été amenés à identifier les règles pratiques (Berger, 2009) avec lesquelles les acteurs doivent négocier s'ils souhaitent traiter, collectivement, les demandes exprimées.

7. DISCUSSIONS

A l'issue de cette enquête, nous avons observé que toutes les demandes ne pouvaient être traitées au risque de mettre à mal le « sentiment primordial du vouloir vivre ensemble » (Breviglieri, 2009: 125). Autrement dit que l'usage des compétences critiques pouvaient user les membres. Sur base de cette observation, il nous semble possible de défendre trois arguments principaux.

Tout d'abord, nous souhaitons insister sur la nécessité d'intégrer les dimensions normatives de l'agir dans l'étude des processus de prise de décision. Si la psychologie morale (Baïada-Hirèche, 2008; Craft, 2012; Jones, 1991; Tenbrunsel et Smith-Crowe, 2008; Treviño, 1986) compte déjà sur une littérature abondante sur le sujet, le champ de la prise de décision organisationnel ne peut malheureusement pas en dire autant. Pourtant, à la différence de l'*Ethical Decision-Making*, les débats contemporains sur la prise de décision démontrent une véritable capacité à se rapprocher au plus près des activités ordinaires des acteurs. Ce faisant, elles permettent de délaisser « le domaine du raisonnement silencieux³⁴ » (Hitzler et Messmer, 2011: 206), caractéristique de la psychologie morale, et d'explorer d'autres phénomènes tels que celui de la « communication sociale » (ibid., p. 206).

Deuxièmement, il nous semble nécessaire poursuivre l'étude des engagements « malheureux » en public (Berger, 2012: 108). De telles enquêtes permettraient de ré-équilibrer l'enthousiasme que la communauté scientifique portent aux engagements heureux que constituent les stratégies et tactiques d'acteurs (Bourgeois et Nizet, 1995; Vaara et Tienari, 2008; Vaara, 2010). Elles permettraient également de contenir l'engouement délibératif que suscite le travail de conceptualisation³⁵ propre au champ de l'économie sociale et solidaire (Defourny et Laville, 2007; Defourny and Nyssens, 2012; Fraisse, 2003; Gardin, 2006; Laville, 2000, 2003, 2014; Lemaître, 2009; Hillenkamp, 2009). Un tel exercice permettrait de considérer les possibilités d'expansion (publicisation) et de contraction (privatisation) des problèmes sociaux au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire. Revenir sur l'« épaisseur normative » des situations (Berger, 2009) implique que les approches pragmatistes développées en sciences de gestion (Journé et Raulet-Croset, 2008, 2012) explicitent les raisons qui les ont amené à aménager de façon substantielle tant la posture épistémologique que théorique qui fonde l'analyse goffmanienne de l'action située (Goffman, 1987, 1988, 1991). A nos yeux, l'observation de tels aménagements mériteraient d'engager des débats plus conséquents sur les orientations qui ont été poursuivies ces dernières années (Journé et Raulet-Croset, 2008, 2012).

Troisièmement, et indépendamment de l'enthousiasme qu'elle suscite, il nous semble important de faire se rencontrer le travail de conceptualisation de l'économie sociale et solidaire, d'une part, aux apports analytiques développés par les approches pragmatistes en sciences sociales (Berger, 2008,

³⁴ Cette sensibilité est notamment structurante dans le champ de l'*Ethical Decision-Making* (par ex., Baïada-Hirèche, 2008; Craft, 2012; Jones, 1991; Tenbrunsel et Smith-Crowe, 2008; Treviño, 1986).

³⁵ Nous pouvons penser à des catégories telles que les espaces publics de proximité, la gouvernance démocratique, l'impulsion réciprocaire, la construction conjointe de l'offre et de la demande.

2009, 2011, 2012, 2014; Cefaï, 2007, 2009a, 2009b; Cefaï et Gardera, 2012; Cefaï et Terzi, 2012; Journé et Raulet-Croset, 2008, 2012; Ogien, 2013; 2014, Perreau in Cefaï et Perreau, 2012). Si le champ de l'ESS constitue un véritable acquis pour l'étude des activités économiques, il nous a semblé qu'il n'offrait pas un cadre conceptuel et méthodologique suffisant pour observer l'épaisseur, la complexité, le dynamisme et la pluralité des espaces sociaux au sein desquels les acteurs évoluent. Bien que ces arguments méritent davantage de développements, il ne nous semble pas inapproprié de compléter l'arsenal conceptuel *initial*. Les notions d'enquête, de situations, d'arènes, de grammaires et de règles pratiques nous semblent autrement plus opératoires³⁶ que les concepts de gouvernance démocratique, d'espaces publics ou encore de réciprocité. Elles permettent notamment de se rapprocher *au plus près* des activités et des engagements ordinaires des acteurs sans, pour autant, présumer des normes auxquelles ces derniers sont supposés répondre.

8. BIBLIOGRAPHIE

Baiada-Hirèche, L. (2008), La dynamique des jugements éthiques individuels en situation dans l'entreprise: une étude ethnographique, Thèse de doctorat, Université Paris-Dauphine.

Bérard, C. (2009). Le processus de décision dans les systèmes complexes: une analyse d'une intervention systémique (Université Paris-Dauphine).

Berger, M. (2008), Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes, *Tracés*, 15, 191–208.

Berger, M. (2009), Répondre en citoyen ordinaire. Enquête sur les compétences profanes dans un dispositif d'urbanisme participatif à Bruxelles. Université Libre de Bruxelles.

Berger, M. (2012), Les cadres de l'expérience démocratique. La participation comme activité, interaction et histoire partagée, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 107–126.

Boltanski, L. et L. Thévenot, (1991), De la justification: les économies de la grandeur, Paris: Editions Gallimard.

Bourgeois, É. et J. Nizet (1995), Pression et légitimation: une approche constructive du pouvoir, Paris : Presses universitaires de France.

Cabantous, L. et J.-P. Gond (2012), Du mode d'existence des théories dans les organisations, *Revue française de gestion*, 225 : 6, 61–81.

Cefaï, D (2007), Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective, Paris: La Découverte.

Cefaï, D (2009), Comment se mobilise-t-on ?, *Sociologie et Sociétés*, 41 : 2, 245-269.

³⁶ Pour autant, nous n'entendons pas que l'usage de ces concepts se fassent au détriment des premiers (réciprocité, espaces publics, etc.).

- Cefaï, D. et E. Gardella (2012), Comment analyser une situation selon le dernier Goffman? De Frame Analysis à Forms of Talk, in D. Cefaï et D. Perreau (dir.) Erwing Goffman et l'ordre de l'interaction, Paris : Presses Universitaires de France, 231-263.
- Cefaï, D. et C. Terzi (2012), L'expérience des problèmes publics, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Clegg, S. et al. (2007), Business Ethics as Practice. *British Journal of Management*, 18 : 2, 107–122.
- Craft, J.L. (2012). A Review of the Empirical Ethical Decision-Making Literature: 2004–2011. *Journal of Business Ethics* 117, 1–39.
- Defourny, J., and Laville, J.-L. (2007). Pour une économie sociale revisitée. *La Revue Nouvelle* 78–83.
- Defourny, J., and Nyssens, M. (2010a). Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and Divergences. *Journal of Social Entrepreneurship* 1, 32–53.
- Defourny, J., and Nyssens, M. (2010b). Social enterprise in Europe: At the crossroads of market, public policies and third sector. *Policy and Society* 29, 231–242.
- Dodier, N. (2005). *L'espace et le mouvement du sens critique* (Éditions de l'EHESS).
- Eliasoph, N. (2003). *Publics fragiles. Une ethnographie de la citoyenneté dans la vie associative*. *Les Sens Du Public*, Paris, PUF 225–268.
- Eisenhardt, K.M. (1998). Strategic Decision Making as Improvisation. In *Strategic Decisions*, V. Papadakis, and P. Barwise, eds. (Springer US), pp. 251–257.
- Eisenhardt, K.M., and Zbaracki, M.J. (1992). Strategic decision making. *Strat. Mgmt. J.* 13, 17–37.
- Fabbri, R. et al. (2010), Pour une approche des organisations par les situations de gestion: apports conceptuels et méthodologiques, in XIX^{ème} Conférence de l'AIMS, Luxembourg, 28.
- Forest, M. (2014), *La participation des députés à la fabrique de la décision politique : Ethnographie d'une députée de l'opposition élue au Parlement du Canada*, Thèse de doctorat, Université d'Ottawa.
- Fraisse, L. (2003). Économie solidaire et démocratisation de l'économie. *Hermès* 137–145.
- Fixmer, P., and Brassac, C. (2004). La décision collective comme processus de construction de sens. In *Psychologie Sociale Appliquée. Emploi, Travail, Ressources Humaines*, p. 429.
- Galarneau, V. (2011). *Les jardiniers de la conscience: socialiser l'environnement, habiter la ferme et incorporer le vivant en agriculture biodynamique*. Université Laval.
- Gardin, L. (2006). *Les initiatives solidaires: La réciprocité face au marché et à l'Etat* (Erès).
- Germain, O. et J.-L., Lacolley (2012), La décision existe-t-elle? *Revue française de gestion*, 225 : 6, 47–59.

- Girin, J. (1990), *L'analyse empirique des situations de gestion: éléments de théorie et de méthode*. in A.-C. Martinet et al. (dir.) *Epistémologies et Sciences de Gestion*, Paris : Economica, 141–182.
- Goffman, E. (1987), *Façons de parler*, Paris, Les Editions de Minuit.
- Goffman, E. (1988), *L'ordre de l'interaction*, in Y. Winkin (dir.), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Le Seuil, 186-230.
- Goffman, E. (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit.
- Grosjean, S. (2012), *La «fabrique de la décision»: De l'engagement illocutoire à l'accomplissement pratique*, in Cordelier, B et G. Gramaccia (dir.), *80^{ème} congrès de l'ACFAS*, Montréal : Actes du colloque « Organisations, performativité et engagement », 87–102.
- Grosjean, S. et D. Robichaud (2010), *Décider en temps réel: une activité située et distribuée mais aussi disloquée*, *Langage et société*, 134 : 4, 31–54.
- Hendry, J. (2000). *Strategic Decision Making, Discourse, And Strategy As Social Practice*. *Journal of Management Studies* 37, 955–978.
- Hitzler, S., and Messmer, H. (2010). *Group Decision-making in Child Welfare and the Pursuit of Participation*, *Qualitative Social Work*, 9 : 2, 205–226.
- Huisman, M. (2001), *Decision-making in meetings as talk-in-interaction*, *International Studies of Management and Organization*, 31 : 3, 69–90.
- Hodgkinson, G.P., and Starbuck, W.H. (2008). *Organizational Decision Making: Mapping Terrains on Different Planets*. In *The Oxford Handbook of Organizational Decision Making*, G.P. Hodgkinson, and W.H. Starbuck, eds. (Oxford University Press),.
- Ivanaj, V., and Bayad, M. (2005). *Une revue de la recherche empirique sur le processus de décision stratégique*.
- Jarzabkowski, P. (2005), *Strategy as Practice: An Activity Based Approach*, London : SAGE.
- Jones, T.M. (1991). *Ethical Decision Making by Individuals in Organizations: An Issue-Contingent Model*. *The Academy of Management Review* 16, 366–395.
- Journé, B. et N. Raulet-Croset (2004), *Le concept de situation dans les sciences du Management : Analyser l'indétermination, l'incertitude, l'ambiguïté et l'imprévu dans l'organisation*, in *XIII^{ème} Conférence de l'AIMS*, Le Havre, 31.
- Journé, B. et N. Raulet-Croset (2008), *Le concept de situation: contribution à l'analyse de l'activité managériale en contextes d'ambiguïté et d'incertitude*, *M@n@gement*, 11 : 1, 27–55.
- Journé, B. et N. Raulet-Croset (2012), *La décision comme activité managériale située*, *Revue française de gestion*, 225 : 6, 109–128.
- Kirchmann, H. (1994). *Biological dynamic farming — An occult form of alternative agriculture?* *J Agric Environ Ethics* 7, 173–187.

- Langley, A. et al. (1995), *Opening up Decision Making: The View from the Black Stool*. *Organization Science*, 6 : 3, 260–279.
- Laroche, H. (2014), *La décision comme production d'ordre dans les organisations*, *Connexions*, 101 : 1, 11–18.
- Laville, J.-L., (2001), *Association, démocratie et société civile*, Paris, Découverte.
- Laville, J.-L., (2001), « Vers une économie sociale et solidaire? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 281, pp. 39-53.
- Laville, J.-L., (2001), « Travail, la nouvelle question politique », *Revue du MAUSS*, n° 18, volume 2, pp. 79-91.
- Laville, J.-L., (2003), « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du MAUSS*, n° 21, volume, pp. 237-249.
- Laville, J.-L., (2003), « Démocratie et économie: Eléments pour une approche sociologique », *Hermès*, n° 36, volume 3, pp. 185-194.
- Laville, J.-L., (2010), « Associationnisme : le bien commun aux confins du marché et de l'État », n° 37-38, volume 2-3 pp. 64-73.
- Laville, J.-L., (2010), « Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss », *Revue du MAUSS*, n° 36, volume 2, pp. 295-307.
- Laville, J.-L., (2011), *Agir à gauche: L'économie sociale et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L. et al., (2011), *L'économie solidaire*, Paris, CNRS.
- Lorand, A.C. (1996). *Biodynamic Agriculture: A paradigmatic analysis*. Pennsylvania State University.
- Lorino, P. (2006). *Théorie des organisations et théorie de l'activité collective: L'activité collective comme construction dialogique du sens*. (Paris), pp. 1–18.
- Masson, P. (2010). *De l'agrobiologie à la viticulture biodynamique*. In *Transitions vers l'agriculture biologique*, (Educagri Editions),.
- Mintzberg, H., Raisinghani, D., and Théorêt, A. (1976). The Structure of “Unstructured” Decision Processes. *Administrative Science Quarterly* 21, 246–275.
- Mintzberg, H., and Waters, J. (1990). Studying Deciding: An Exchange of Views Between Mintzberg and Waters, Pettigrew, and Butler. *Organization Studies* 11, 001–006.
- Nizet, J. et N. Rigaux, (2014), *La sociologie de Erving Goffman*, Paris : La Découverte.
- Norman, A. (2012). *Cosmic Flavour, Spiritual Nutrition? The Biodynamic Agricultural Method and the Legacy of Rudolf Steiner's Anthropology in Wine*. In *Handbook of New Religions and Cultural Production*, (BRILL),.
- Ogien, A. (2013), *Théories sociologiques de l'action*, Occasional Paper du CEMS, Paris, 17.

- Ogien, A. (2014), Expression, communication, conceptualisation : Un itinéraire dans le travail de Goffman, Occasional Paper du CEMS, Paris, 19.
- Patriotta, G. et S. Spedale (2011), Micro-interaction dynamics in group decision making: Face games, interaction order and boundary work., *Scandinavian Journal of Management*, 27 : 4, 362–374.
- Perrenoud, P. (1987), Vers un retour du sujet en sociologie de l'éducation?, in A. Van Haecht (dir.) *Socialisations Scolaires, Socialisations Professionnelles: Nouveaux Enjeux, Nouveaux Débats*, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 20–36.
- Richard-Ferroudji, A. (2008). L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau - Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements. EHESS.
- Richard-Ferroudji, A. (2011). Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation. *Politix* 96, 161.
- Sonenshein, S. (2006), Crafting Social Issues at Work, *Academy of Management Journal*, 49 : 6, 1158–1172.
- Tenbrunsel, A.E., and Kristin Smith-Crowe, K. (2008). Ethical Decision Making: Where We've Been and Where We're Going. *The Academy of Management Annals* 2, 545–607.
- Terzi, C. (2003). L'expérience constitutive des problèmes publics. La question des "fonds en déshérence." In *Le public en action: usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, (Harmattan).
- Tonnelat, S., et Terzi, C. (2013), Espace public in Casillo I., et al., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris : GIS Démocratie et Participation.
- Trevino, L.K. (1986). Ethical Decision Making in Organizations: A Person-Situation Interactionist Model. *The Academy of Management Review* 11, 601–617.
- Tsoukas, H. (2010), Strategic Decision Making and Knowledge: A Heideggerian Approach, in P. Nutt et D. Wilson (dir.), *Handbook of Decision Making*, London : John Wiley & Sons, 379–402.
- Urfalino, P. (2005), La décision fut-elle jamais un objet sociologique, Working Paper du CESTA, Paris, 15.
- Vaara, E. (2006), La stratégie comme discours: esquisse d'un cadre conceptuel, in D. Golsorkhi et al. (dir), *La fabrique de la stratégie: une perspective multidimensionnelle*, Paris : Vuibert, 49-63.
- Vaara, E. (2010). Taking the linguistic turn seriously: Strategy as A multifaceted and interdiscursive phenomenon, in B. Silverman, *The Globalization of Strategy Research*, London : Emerald Group Publishing Limited, 29–50.
- Vaara, E. et J. Tienar (2008), A Discursive Perspective on Legitimation Strategies in Multinational Corporations, *Academy of Management Review*, 33 : 4, 985–993.

Wipf, E. (2012). Action publique concertée et gestion des sports de nature: une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.

Whittington, R. (1996), Strategy as practice, Long Range Planning, 29 : 5, 731–735.